

République Française

Département des Ardennes

DELIBERATION n°DB2022_13 ANNULE ET REMPLACE
DB2022_02 SUITE A ERREUR MATERIELLE
BUREAU COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

SEANCE DU 26 janvier 2022

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
24	21	21 + 2 pouvoirs

Date de convocation 19 janvier 2022
--

Date d'affichage du compte rendu 2 février 2022
--

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Bureau Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau Communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **BENOIT SINGLIT**, président.

Présents : **Danielle ANDREY, Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Jean DE POUILLY, Pierre DEMISSY, Valentine DION, Yan DUGARD, Vincent FLEURY, Olivier GODART, Nadège LAMPSON - GUEILLIOT, Pierre LAURENT-CHAUVET, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Françoise PAYEN, Pierre POTRON, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT, Vincent THIERION, Bruno VALET.**

Absent : **Léopold Désiré NANJI.**

Représentés : **Pascal COLSON par Valentine DION, Dominique DANNEAUX par Christophe MANCEAUX.**

Madame Françoise PAYEN a été nommée secrétaire de séance.

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX »

N° de délibération :

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	23	23	0	0	0

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

Vu la délibération n°DC2020/55 du conseil communautaire du 09/09/2020 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux »

Vu l'avis technique remis par les services régionaux et communautaires ;

.../...

Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 08 février 2022

Et de sa publication ou notification le 08 février 2022

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE,

- D'ATTRIBUER les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme

Le Président

BENOIT SINGLIT



Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 08 février 2022
Et de sa publication ou notification le 08 février 2022

P.I.G Habiter Mieux en Ardennes
Bureau Communautaire du 26 Janvier 2022

Examen de 5 dossiers :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A	Part Région
Mme LALLEMENT Céline	15 Rue de la Gare 08240 AUTHE	Précarité énergétique	64,20%	Isolation rampants de toitures et des murs par l'intérieur	25 248,53 €	23 630,68 €	23 630,68 €	2 363,00 €	1 573,76 €	789,24 €
M. MASCRET Marcel	13 Rue Nouvelle 08400 VOUZIERES	Autonomie GIR* 5	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	3 885,22 €	3 532,02 €	3 532,02 €	354,00 €	177,00 €	177,00 €
M. VAUDE Jérôme Mme BONNAIRE Camille	12 Rue du Moulin 08240 AUTHE	LHI*	43,70%	Réfection complète de la toiture, installation d'une chaudière à pellets, réfection complète de l'installation électrique	62 048,75 €	57 421,50 €	50 000,00 €	5 000,00 €	3 330,00 €	1 670,00 €
M. Mme SIMONNET André	2 Ruelle Perdue 08250 MARCQ	Autonomie GIR 5	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	5 470,00 €	4 972,73 €	4 136,37 €	414,00 €	275,72 €	138,28 €
Mme BESTEL Alice	2 Rue Principale 08250 GRANDHAM	Autonomie GIR 5	-	Installation d'un monte personne	3 956,25 €	3 750,00 €	3 750,00 €	375,00 €	249,75 €	125,25 €
LHI : Lutte contre l'habitat indigne GIR : Groupe Iso Ressources					100 608,75 €	93 306,93 €	85 049,07 €	8 506,00 €	5 606,23 €	2 899,77 €

Soit un montant de 8 506 € pour ce bureau communautaire, dont 5 606,23 € pour la part 2C2A.

Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission es Sous-Préfecture le 08 février 2022

Et de sa publication ou notification le 08 février 2022